

CONFEDERATION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DU BENIN (CSTB) 03 B.P. 932 Cotonou

Tél.: (00229) 67-08-61-14 (00229) 67-40-68-00 (00229) 64-58-00-86 Email: cstbsn@yahoo.fr / SiteWeb: WWW.CSTB.bj

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE NEGOCIATIONS CONFEDERATIONS SYNDICALES/GOUVERNEMENT DU Mardi 03 Octobre 2017

Réunis à l'INFOSEC de Cotonou, les membres de la commission permanente de concertation et de négociation gouvernement/confédérations syndicales, ont poursuivi les travaux de la première session ordinaire de l'année 2017, ouverte le 07 septembre dernier. A l'ouverture des travaux, le Ministre d'Etat chargé du plan, président de la commission, a félicité le camarade, Nagnini KASSA MAMPO pour son élection lors du 5ème congrès ordinaire de la CSTB et lui a souhaité la bienvenue au sein de la commission en tant que Secrétaire Général. Il a ensuite rappelé que la précédente séance était consacrée au secteur de la santé et de l'éducation et qu'il faille poursuivre avec le secteur agricole. C'est alors que des secrétaires généraux notamment de la COSI-Bénin et surtout de la CSTB ont réagi en disant que les travailleurs du secteur de la santé sont toujours en grève et qu'il est urgent que le gouvernement trouve de solutions à leurs légitimes revendications. Le ministre d'Etat répondit que le gouvernement a déjà engagé des échanges prometteurs avec les représentants des syndicats de base de la santé en lutte et qu'il ne reste que le règlement de l'aspect financier. Le gouvernement s'engage à poursuivre les négociations avec eux et en rendre compte aux confédérations syndicales.

Avant le démarrage des débats sur le secteur agricole, le Secrétaire Général de la CSTB, Nagnini KASSA MAMPO a pris la parole pour remercier le Ministre d'Etat pour les félicitations à lui adressées et exprimer la protestation du 5ème congrès ordinaire contre l'attitude anti démocratique du gouvernement qui a refusé un report des travaux de la journée du 07 septembre dernier malgré qu'il a été informé par écrit et par voix téléphonique de la tenue d'un séminaire de la CSTB à cette date du 07 septembre 2017 en prélude au congrès de la confédération, alors que le même gouvernement avait accepté de reporter la date de l'ouverture d'une session de négociations qui a coïncidé avec la tenue du congrès d'une autre confédération. Le Secrétaire Général a réitéré l'ancienne doléance de la CSTB de ne plus limiter la prise de parole uniquement aux Secrétaires Généraux mais que les autres responsables syndicaux, membres de la commission, qui participent aux sessions puissent aussi s'exprimer. Pour le Ministre de la Fonction Publique, cette doléance de la CSTB sera examinée à la prochaine rencontre.

Après ces points relatifs au MAEP les préoccupations d'ordre général comme l'application des dispositions du statut général de la fonction publique aux fonctionnaires territoriaux, le paiement aux travailleurs et aux retraités du rappel des 25% de revalorisation du point indiciaire accordée depuis 2011, l'harmonisation des primes dans l'administration publique, l'organisation des **concours professionnels** prévus pour janvier 2018 et qui seraient réservés **uniquement aux APE désormais selon la nouvelle loi portant statut général de la fonction publique**, le traitement des dossiers financiers des retraités, le blocage des dossiers d'avancement des ACE à cause de l'audit annoncé, l'augmentation de la part ouvrière des cotisations au FNRB , le refus d'augmenter les salaires à cause

d'une supposée norme communautaire et de la « mauvaise santé » des finances publiques, l'amélioration des indemnités de résidence et de logement aux fonctionnaires de l'administration centrale et aux fonctionnaires territoriaux. A toutes ces préoccupations, les membres du gouvernement n'ont pu donner de réponses claires. Ils renvoient de nombreux points aux prochaines séances. Le SG CSTB n'a pas manqué d'attirer l'attention de la délégation gouvernementale sur le fait que, malgré l'augmentation du coût de la vie et les promesses faites aux travailleurs et au peuple par le Président Patrice TALON, l'on constate plutôt l'augmentation anarchique des salaires et avantages des membres du gouvernement, des préfets et autres collaborateurs privilégiés; Le gouvernement procèdent à des reformes arbitraires, anti populaires et anti sociales. Pendant ce temps, les lots quotidiens réservés aux travailleurs qui sont : licenciements abusifs, diminution de salaires, création de taxes iniques, etc.

Que retenir?

Pour le secteur agricole, on retient qu'en réponse aux nombreux licenciements opérés au niveau des structures en cours de liquidation c'est le paiement des droits qui semble préoccuper le gouvernement. Les nouvelles structures se dotent progressivement de personnel en laissant de coté cet effectif pourtant nanti d'expériences. Il en est de même pour les 1045 Agents Contractuels de l'Etat licenciés qui sont toujours pour la plupart à la maison. Les quelques uns repris par l'AIC ne s'occupent que du coton, abandonnant ainsi l'appui aux producteurs des autres filières. Les opérations de privatisation ont été conduites sans l'implication des travailleurs.

Au total, la CSTB constate, une fois encore, la mauvaise foi du gouvernement qui ne fait que la ruse et refuse de satisfaire les légitimes revendications des travailleurs. Elle appelle donc tous les travailleurs à divers niveau à prendre la mesure de la situation pour une mobilisation générale afin d'amener le gouvernement à satisfaire lesdites revendications.

Fait à Cotonou, le 03 octobre 2017

Le Secrétaire Général Confédéral

Nagnini KASSA MAMPO .-